

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 44 (1910)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rameau de Sapin

paraissant chaque mois.

Neuchâtel, le 1^{er} Septembre 1910.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.
Abonnement: fr. 2,50 pour la Suisse et fr. 3.- pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: fr. 2,60 pour la Suisse,
fr. 3,50 pour l'étranger.

OURS, LOUPS ET LYNX

LES LOUPS DANS LE JURA CENTRAL

(SUITE)

Le loup du Musée de la Chaux-de-Fonds serait donc le dernier qu'on ait tué dans une chasse organisée sur territoire neuchâtelois. Mais d'autres furent encore signalés depuis cette époque et probablement traqués, mais sans succès. Après la guerre de 1870-71, selon l'étude de M. Bretocher, citée dans le Rameau de Sérier, un paysan aurait tué au Val-de-Ruz sept loups, au moyen d'amorces à la strychnine.

Dans la nuit du 27 au 28 Juin 1868, des loups égorgèrent six moutons et deux chèvres dans le Jura bernois; plusieurs furent tués.

On ne doit pas encore considérer le loup comme définitivement extirpé du Jura; des hivers rigoureux, ou des mouvements de troupes non loin de nos frontières peuvent nous ramener quelques-uns de ces animaux, car ils sont encore répandus dans bien des régions de la France, ainsi qu'en témoignent les indications suivantes extraites du Bulletin du Ministère de l'Agriculture (1901): En exécution de la loi du 3 Août 1882, le gouvernement français paye les primes suivantes: 200 francs s'il est avéré que le loup s'est jeté sur des êtres humains; 150 francs pour une louve pleine, 100 francs pour un loup et 40 francs pour un louveteau. Depuis le vote de la loi jusqu'à la fin de 1900, il a été détruit en France 14 loups s'étant jetés sur des êtres humains, 156 louves pleines, 4576 loups et 4235 louveteaux. Pour cet ensemble de 8981 fauves, l'Etat a payé 653.200 francs. Cette loi, grâce aux primes élevées qu'elle institue, a eu pour effet une diminution continue et rapide du nombre des loups. On s'en rendra compte par le tableau suivant où nous ne relevons que quelques dates:

Nombre de loups tués en France.

1883	—	1316
1885	—	900
1888	—	505
1891	—	404
1895	—	249
1898	—	197
1900	—	115

Ses fusils modernes et les amorces à la strychnine auront finalement raison de ce carnassier dans l'Europe centrale et occidentale.

Rappelons les caractères zoologiques de l'espèce : Pelage gris-jaunâtre, machuré en-dessus, plus clair et unicolore en-dessous. Queue bien touffue égale au tiers de la longueur du corps. Oreille pointue, noirâtre sur le bord. Longueur totale, moyenne : 1^m.65. Avant-train puissant. Membres postérieurs relativement faibles et panards ; 42 dents.

Le loup, coureur infatigable, loin de guetter sa proie comme les chats, la suit à la piste et la poursuit à outrance. « Malgré l'apparente faiblesse de son arrière-train, qu'il a l'air de pouvoir à peine tirer après lui, il fait des courses énormes ; continuellement aiguillonné par une faim dévorante, il est toujours sur ses jambes, flairant de droite et de gauche à la recherche de quelque aliment. Il égorgera volontiers de grands animaux, mais ne dédaignera pas non plus de manger un oiseau, une souris, un lézard ou une grenouille. » (Fatio). Affamé, il devient d'une hardiesse incroyable et, de la sorte, très dangereux. Ses populations de la campagne ont donc applaudi sans réserve à l'extermination de ce carnassier. Malgré les regrets que la disparition d'une espèce inspire au biologiste, celui-ci ne peut, dans ce cas particulier, que souscrire à ce sentiment de satisfaction.

* * *

Notes additionnelles. - Nous prions nos lecteurs de bien vouloir corriger une erreur de chiffre qui s'est glissée dans le N^o du 1^{er} Juillet (page 25, dernière ligne). Ce n'est pas 35 carnassiers tués en 113 ans qui indiquent les Comptes de la Douverrie de Neuchâtel, mais 361.

La « Suisse libérale » du 29 Juin 1910 a reproduit quelques-unes de nos notes. Elles lui ont valu la lettre suivante, parue dans le N^o du 2 Juillet :

Monsieur le Rédacteur,

Les Banards, le 1^{er} Juillet 1910.

« Dans votre honorable journal du mercredi 29 Juin, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article « concernant les derniers loups dans notre canton. Avec moi, vous admettrez que, sans être vaniteux, « l'on aime à revoir un peu de l'histoire à laquelle on a pris part, surtout quand les renseignements « sont aussi exacts que ceux que vous avez rapportés.

« En effet, c'est bien en Juin 1843, qu'accompagné du capitaine Ch.-Aug. Seanneret et autres « chasseurs, j'ai tué un des derniers loups. C'était aux « Bois du Fausse », territoire de Sa Brévine, et ce « loup cherchait bien à repasser le Doubs. Comme il n'avait rien à faire chez nous, on lui a fait « comprendre qu'on ne violait pas impunément le territoire de Sa Majesté Frédéric-Guillaume « de Prusse. Entrant dans ma 22^e année, je jouis néanmoins - Dieu soit béni - d'une bonne santé « qui, s'il y avait lieu, servirait encore à faire respecter notre sol helvétique.

« Merci, Monsieur le Rédacteur, de votre hospitalité, et croyez-moi votre dévoué,

Auguste Montandon. »

« Ajoutons, dit la Suisse libérale, que ce vénérable doyen des chasseurs et tireurs neuchâtelois a pris part « en 1906 au Tir cantonal à Neuchâtel et qu'une couronne d'honneur lui a été offerte par le Comité du « tir. Son portrait a paru à cette occasion dans le numéro du 15 Décembre de la « Patrie suisse.

Dans un prochain article, nous donnerons le résultat de nos recherches sur les derniers ours tués en Suisse et spécialement dans le Surva.

Aug. Dubois.

LES CARRIÈRES ROMAINES DE LA RAISSE

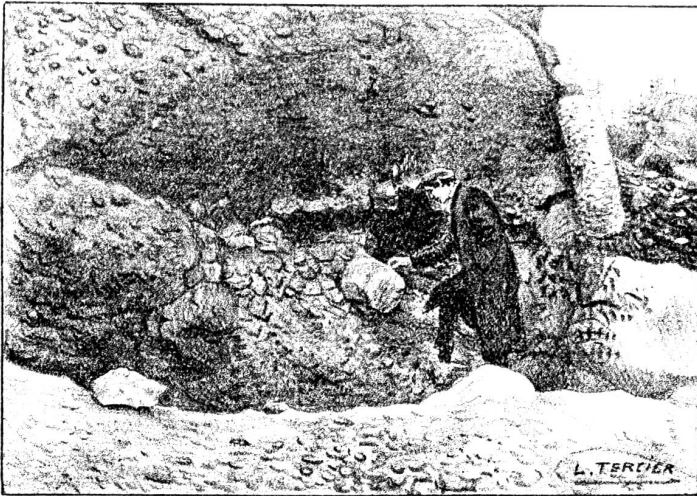


Fig. 1.

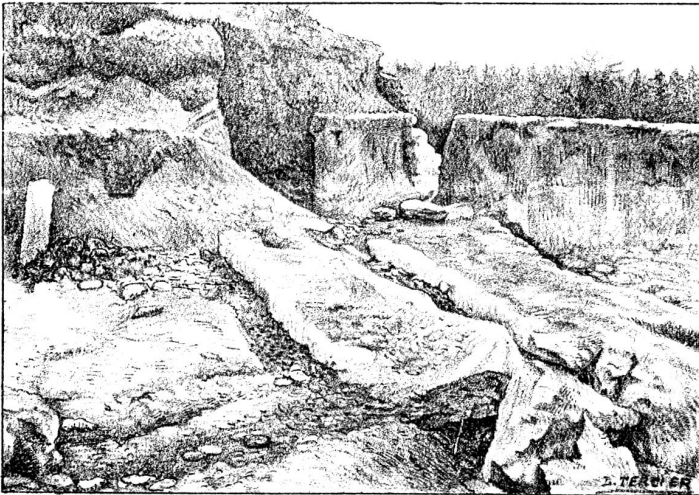


Fig. 2.

Il y a quelques années, on voyait encore au bord du lac, à l'Ouest de la Raisse, de nombreuses colonnes provenant des carrières où les Romains exploitaient un banc d'Urgonien. C'est, dit-on, avec cette pierre que les principaux monuments d'Avenches furent construits.

L'État de Gaud ayant rendu (pour 2 francs par an, je crois) le droit d'enlever ces colonnes, elles ont disparu, mais on vient de reprendre l'exploitation de ces carrières qui fourniront encore longtemps de belles et grandes pierres de taille presque blanches. En déblayant, on trouve des tronçons de colonne. Les dessins ci-joint sont faits d'après des photographies prises sur place en Mai 1910.

Sur la fig. 1, on distingue deux tronçons de colonne. Sur la fig. 2 apparaît encore la colonne dressée, mais on distingue sur la droite le banc taillé d'aplomb par les Romains. On y remarque des entailles qui devaient servir à enlever ces gros blocs. À gauche et au-dessus de la colonne (fig. 2) le talus de terre et de déblais que forme la découverte de la carrière et qu'on est en train d'enlever.

Armand Gaille.

MACROFLORE

Relisant dernièrement dans le livre si intéressant du D^r Senier (À travers le Caucase), les pages relatives à la macroflore de cette chaîne, je songeais que sans aller si loin, on peut, dans notre Bura, rencontrer encore ici et là des exemples de cette flore remarquable par son énorme développement; j'en citerai un. Il y a quatre ou cinq ans, et deux années de suite, j'ai meuré dans une forêt à 1400^m. dans le massif du Chasseran, sur les pentes et le fond d'une dépression très humide des grandes d'*Aspidium filix mas*, L., atteignant 2^m.10, je dis bien deux mètres dix! Je pourrais également citer des exemples se rattachant à d'autres espèces: *Mulgedium* et *Adenostyles* dépassant deux mètres; station de *Petasites* à feuilles présentant un pétiole de 1^m.50 et gros à la base comme le poignet, le limbe atteignant une largeur de 80^{cm}. à 1^m, etc, mais je dirai

simplement que ce n'est guère que dans la zone subalpine que cette macroflore peut encore se rencontrer, car il lui faut, pour présenter un pareil développement quatre conditions essentielles : une épaisse couche d'humus, une grande humidité, des stations abritées et très ombragées, des formations de caractère antique, conditions que le déboisement ne permet guère de rencontrer réunies dans les zones inférieures.

Si au point de vue aréal, la macroflore du Jura ne peut guère soutenir de comparaison avec celle du Caucase, si bien décrite par le D^r Lesier, j'ai pensé qu'elle n'en était pas moins intéressante à signaler.

Juillet 1910.

Ch. Meylan.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DES SENTIERS DES GORGES DE L'AREUSE

La 24^e Assemblée générale de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse a eu lieu le 19 Juin 1910 au Champ-du-Moulin. Le rapport de gestion, à propos de la décision prise par le Comité de mettre en travail une 3^e édition, revue et augmentée, de la Carte au 1:15 000 des Gorges de l'Areuse, par Maurice Borel, fait l'historique de cette œuvre appréciée du public, puisqu'elle a déjà été tirée au chiffre de 20.000 exemplaires, dont 2600 avec coloriage géologique. Ce rapport renseigne aussi les sociétaires sur les travaux entrepris par les communes de Neuchâtel, Boudry, Colombier et Dôle, et qui ont pour but le prolongement de la route forestière de Nuret jusqu'au Champ-du-Moulin. Par suite des difficultés qu'elles rencontrent à charger leurs bois à la gare du Champ-du-Moulin, ces communes se voient dans la nécessité de les descendre sur le Vignoble, et par suite de créer un chemin suffisant, d'ailleurs prévu depuis plusieurs années. Il comprend deux sections : 1^o celle qui s'étend de Combe-Garot à la passerelle de Cuchemanteau ; 2^o celle qui va de Cuchemanteau au Champ-du-Moulin. Sa première n'emprunte nulle part le tracé du Sentier rouge. Une fois achevée, elle ajoutera une variante intéressante aux itinéraires par lesquels on peut se rendre de Boudry au Champ-du-Moulin. En revanche, la période des travaux sur ce tronçon, dont les chantiers dominant à pic le sentier à piétons obligera le Comité à interdire la circulation pour le courant de l'été sur une portion du Sentier rouge. Ses promeneurs seront obligés, durant cette saison, de faire le détour par le pied de Sansonnens, en utilisant un sentier de fortune, c'est-à-dire dans des conditions assez déplaisantes. Le chemin normal sera rétabli en automne.

Le 2^e tronçon, à l'inverse du précédent, emprunte constamment le tracé du sentier entre Cuchemanteau et le Champ-du-Moulin. Il est achevé à l'heure qu'il est et la circulation y est ouverte. C'était celui qui causait le plus d'appréhensions au Comité. Une fort belle végétation s'était établie sur ses bords et l'on pouvait y craindre d'irréremédiables dégâts. Il est heureusement facile de constater que ceux-ci ont été moindres qu'on ne pouvait le supposer. Nul doute que dans peu d'années, la végétation aura refait à cette rive son opulent décor de verdure. Depuis qu'il préside à l'entretien des sentiers dans les Gorges de l'Areuse, le Comité a passé par bien des alertes de cette nature. Chaque fois pourtant, la vigueur avec laquelle le tapis végétal reprend ses droits dans cette contrée favorisée a eu raison de ces appréhensions.